

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	29 (1900)
Heft:	7
Rubrik:	Caisse de retraite des membres du corps enseignant fribourgeois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

horizontales et verticales. Les élèves sont appelés à dessiner, d'après croquis coté relevé directement sur les objets et en présence des élèves, des objets dérivant des volumes étudiés : entonnoir, pot à fleur, verre à boire, vases, etc.

Le programme de cinquième année comprend aussi une introduction à l'étude de la perspective normale, destinée à faire comprendre ce qu'il y a de conventionnel dans la perspective cavalière.

En deuxième année l'étude des corps de solution au moyen de coupes est continuée. Les élèves dessinent aussi, soit à vue, soit d'après croquis coté, des objets dérivant des volumes étudiés, avec exercices de décoration de plus en plus variés. Une place plus grande est accordée au dessin d'ornement, tout en donnant à l'élève une idée plus nette de son emploi. Le cours se termine par des notions plus complètes de perspective normale et quelques données élémentaires sur les styles.

L'ouvrage de M. Gremaud est pourvu de nombreux clichés qui, d'après l'intention de l'auteur, seront complétés par des suppléments au *Bulletin pédagogique*. Il sera, nous en sommes convaincu, un guide et un auxiliaire précieux pour les maîtres chargés de l'enseignement du dessin à l'école primaire, comme il est aussi une preuve nouvelle du travail et du dévouement de l'auteur à la cause de l'enseignement.

M., maître de dessin.



CAISSE DE RETRAITE

des membres du corps enseignant fribourgeois

ÉTAT DES SOCIÉTAIRES

Au 31 décembre 1899, l'Association comptait 503 sociétaires se classant comme suit :

a)	Sociétaires ayant versé la cotisation de 15 fr.	33
b)	» ayant versé la cotisation de 30 fr.	312
c)	» ayant reçu la pension de 80 fr.	60
d)	» ayant reçu la pension de 300 fr.	28
e)	» ayant reçu la pension de 500 fr.	16
f)	» en retard pour le paiement de la cotisation.	10
g)	» ayant complété leurs versements	42
h)	» dont l'existence est incertaine	2
	Total.	<u>503</u>

L'Association comprend actuellement les 3 catégories suivantes de sociétaires :

a) Membres de l'ancienne Caisse	62
b) Sociétaires au bénéfice de la loi de 1881	65
c) Sociétaires au bénéfice de la loi de 1895	376
Total.	<u>503</u>

Sur ces 503 sociétaires, 106 ont pris leur retraite et 397 continuent à enseigner dans le canton.

Le nombre total des associés a augmenté de 16.

24 nouveaux sociétaires ont payé leur première cotisation en 1899.

FORTUNE DE L'ASSOCIATION

La fortune de l'Association était constituée comme suit au 31 décembre 1899 :

a) Sommaire du rentier (124 titres)	Fr. 285,659 36
b) En caisse au 31 décembre	» 2,055 09
c) Mobilier (coffres-forts)	» 470 —
Total.	<u>Fr. 288,184 45</u>
Fortune au 31 décembre 1898	» <u>276,203 67</u>
Augmentation pour l'exercice	<u>Fr. 11,980 78</u>

CAPITAUX

Sommaire du rentier au 31 décembre 1898.	Fr. 273,569 43
Placements en 1899.	Fr. 41,971 35
Remboursements	» 29,881 42
Augmentation en 1899.	» 12,089 93
Sommaire du rentier au 31 décembre 1899.	<u>Fr. 285,659 36</u>
Sommaries des intérêts perçus en 1899.	» 10,245 10
Sommaries des intérêts perçus en 1898.	» 8,893 20
Augmentation pour l'exercice	<u>Fr. 1,360 90</u>

COTISATIONS

La Caisse a reçu les cotisations ci-après :

a) Pour 33 sociétaires à 15 fr.	Fr. 495 —
b) Pour 312 sociétaires à 30 fr.	» 9,362 —
Total.	<u>» 9,857 —</u>
Montant perçu en 1898	» 9,308 85
Augmentation pour l'exercice	<u>Fr. 548 15</u>

SUBSIDE DE L'ÉTAT

L'Etat a versé à l'Association en 1899	Fr. 10,005 —
Montant reçu en 1898	» 9,075 —
Augmentation	<u>Fr. 930 —</u>

AMENDES SCOLAIRES

La Caisse a reçu les sommes suivantes des différentes préfectures du canton :

1 ^o Préfecture de la Singine	Fr.	635 85
2 ^o Préfecture de la Sarine	»	484 20
3 ^o Préfecture du Lac	»	476 —
4 ^o Préfecture de la Gruyère	»	294 —
5 ^o Préfecture de la Broye	»	254 60
6 ^o Préfecture de la Glâne	»	190 30
7 ^o Préfecture de la Veveyse.	»	83 70
	Total.	Fr. 2,418 65
En 1898 la Caisse avait reçu	»	1 833 65
Augmentation en 1899.	Fr.	585 —

PENSIONS

En 1899 il a été payé les pensions ci-après :

a) 61 pensions anciennes à 80 fr.	Fr.	4,880 —
b) 29 pensions selon la loi de 1881 à 300 fr. .	»	6,645 —
c) 16 pensions nouvelles à 500 fr.	»	7,400 —
	Total pour 106 pensions.	Fr. 18,925 —
En 1898 il avait été payé pour 101 pensions .	»	16,755 —
Augmentation pour 5 pensions	»	2,170 —

Le chiffre des pensions à payer pour l'exercice prochain ne sera guère modifié.

SECOURS

3 demandes de secours d'anciens sociétaires ont été admises par le Comité et la somme accordée s'est élevée à 130 fr. — Ces 3 sociétaires sont décédés.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se sont élevées à . . .	Fr.	804 10
En 1898 ils se montaient à	»	976 80
Diminution	Fr.	172 70

Dans ce chiffre de 804 fr. 10 sont compris les traitements du caissier, du secrétaire et du président, ainsi que les indemnités de séances des 5 membres du Comité et des 3 membres de la Commission examinatrice des comptes. Le traitement du Caissier (400 fr.) est trop peu élevé vu l'augmentation constante du travail et la responsabilité qui lui incombe.

FRAIS DIVERS

Les frais divers ont atteint la somme de	Fr.	797	32
En 1898 ils se montaient à	»	1,249	56
Diminution	Fr.	452	24

Cette diminution représente, à 20 fr. près, la dépense extra-ordinaire occasionnée en 1898 par l'achat d'un coffre-fort.

Dans les dépenses diverses inscrites à ce chapitre nous remarquons :

a) L'impôt payé à l'Etat	Fr.	537	61
b) Le remboursement des versements de deux institutrices qui ont quitté l'enseignement pour cause de mariage par	Fr.	210	—
Total.	»	747	61

Le solde, soit 50 fr., constitue les réels frais divers de l'Association.

REMARQUES

La Caisse de retraite continue à se développer. Le nombre des sociétaires s'est accru de 16. Tous les chapitres des recettes donnent une augmentation. Le chiffre des pensions payées s'élève également chaque année. Depuis l'année 1882, soit en 17 ans, la Caisse a payé aux instituteurs une somme de 222,468 fr. pour pensions diverses. Pendant ce temps, elle a versé à la Caisse des Capitaux une somme de 175,068 fr. 08.

BILAN DU COMPTE DE L'ANNÉE 1899

A. Recettes

Solde en Caisse du compte précédent	Fr.	2,164	24
Subside de l'Etat	»	10,005	—
Amendes scolaires.	»	2,418	65
Cotisations des sociétaires à 15 fr.	»	495	—
Cotisations des sociétaires à 30 fr.	»	9,362	—
Rachat d'années d'enseignement	»	102	45
Intérêts des capitaux	»	10,254	10
	Fr	34,801	44

B. Dépenses

Placements de capitaux	Fr.	12,089	93
Pensions anciennes	»	4,880	—
Pensions acquises selon loi de 1881.	»	6,645	—
Pensions nouvelles.	»	7,400	--
Secours	»	130	—
Frais d'administration.	»	804	10
Frais divers.	»	797	32
Solde en Caisse.	»	2,055	09
	Fr.	34,801	44

Fribourg, 11 juin 1900.

Pour le Comité, *le secrétaire* : Ant. COLLAUD.